

# CONSTRUCTION D'UN MAGASIN LOGISTIQUE à La HAGUE

## DOSSIER de PERMIS de CONSTRUIRE

Site de Orano Recyclage  
Rue de la Basmonterie  
50 440 La HAGUE



Pièce annexe  
ETUDE PAYSAGERE

Maître d'ouvrage :

ORANO RECYCLAGE  
125 avenue de Paris  
92320 CHATILLON

Architecte :

THIArchitecture  
24 rue de Saint-Lambert  
54 000 NANCY

**PC**  
**11/02/2026**



Philippe Thiaville Architecte DPLG

**THIARCHITECTURE** EURL au capital de 200 000 € - SIRET 814 094 025 00040 - APE 711z  
24 Rue de Saint-Lambert x 54000 NANCY - 07 86 05 91 65 - thiaville@me.com  
Ordre National des Architectes n° S17699

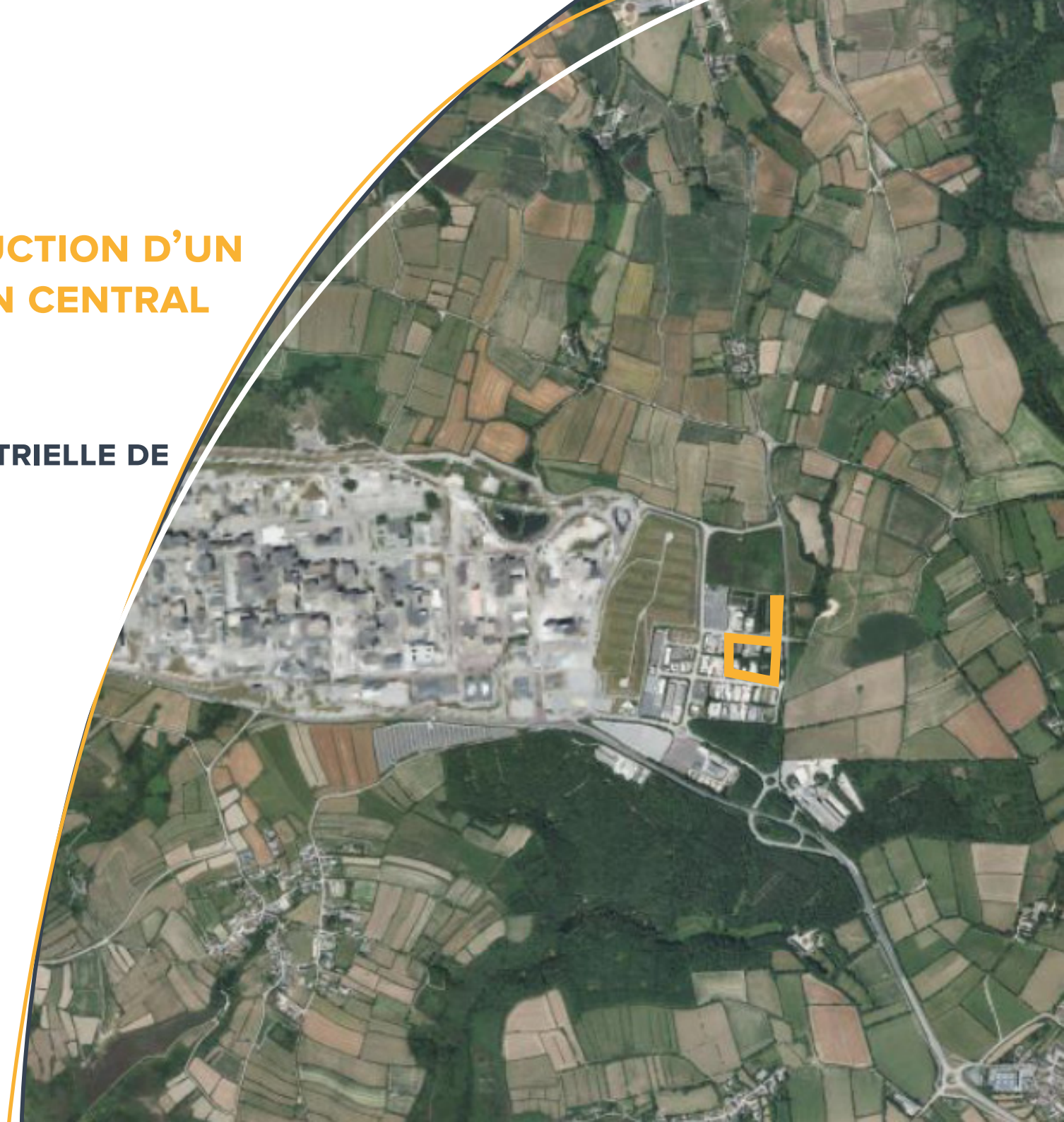
## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU MAGASIN CENTRAL

AU SEIN DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE  
DIGULLEVILLE - LA HAGUE

// ÉTUDE PAYSAGÈRE

.....

Février 2026





# SOMMAIRE

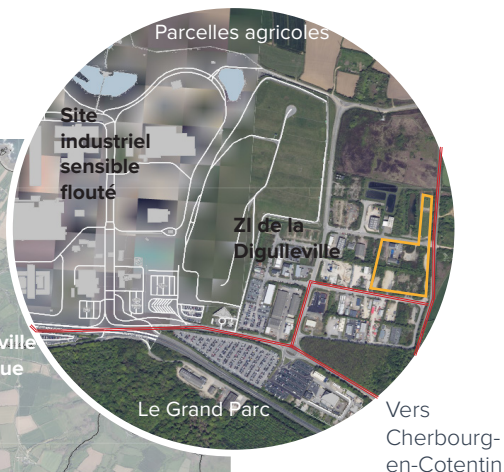
|   |                |
|---|----------------|
| <b>Contexte paysager</b>                            | <b>5 - 7</b>   |
| Situation géographique                              | 5              |
| Histoire du site                                    | 6              |
| Diagnostic environnemental                          | 7              |
| <br>  |                |
| <b>Périmètre de l'étude et projet d'aménagement</b> | <b>8 - 13</b>  |
| Périmètre de l'étude                                | 9              |
| Demande   | 10             |
| Schéma directeur                                    | 11             |
| Propositions d'aménagements                         | 12             |
| Croquis   | 13             |
| <br>  |                |
| <b>Recommandations et plantation</b>                | <b>14 - 19</b> |
| Palette végétale                                    | 15-19          |
| <br>  |                |
| <b>Financier</b>                                    | <b>20</b>      |
| Estimatif financier ( à part)                       | 21             |



# **CONTEXTE** paysager

# CONTEXTE paysager

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE



### LE CONTEXTE

Le terrain concerné par le projet est situé sur la commune de la Hague, et s'inscrit dans la ZI de Digulleville (50). Le terrain d'étude se situe dans le site inscrit de la Hague. Il s'implante sur le plateau côtier de Digulleville, et est en surplomb alors direct de la côte Ouest de la commune. L'ensemble de la zone industrielle est orienté est-ouest et s'étend en parallèle au littoral, qui se situe à 2km environ. Le périmètre du projet s'étend le long de la Départementale 203 à l'est, et est délimité par deux routes internes au sud et à l'ouest. Quant au Nord du site, il vient être délimité par la présence de la station d'épuration et du bassin d'orage de la ZI.

#### **Aux alentours du site, différentes typologies de paysage se démarquent :**

- *Un paysage urbain : composé de villages et de hameaux, le paysage urbain autour du site se caractérise par un bâti traditionnel en pierre avec quelques extensions pavillonnaires. Ils forment un maillage urbain assez éparse dans le territoire. Le paysage est alors parsemé de villages à échelle humaine créant un contraste fort avec la taille de la zone industrielle.*

- *Le plateau agricole : situé directement au sud et à l'est du site, le parcellaire Agricole s'impose dans le territoire par ces grandes à moyennes cultures, issues du remembrement. Diverses cultures sont présentes telles que la culture de l'orge, de la betterave et du maïs. Les haies et talus se maintiennent, mais sont discontinus.*

- *Les Vallons et zones humides : ces espaces, de nature prairial, sont présents à l'est et au sud du périmètre de projet. Composée alors essentiellement de prairies humides, de haies denses et de végétation de berges, ces milieux sont écologiquement riches et jouent un rôle de corridor pour la faune.*

- *Le Littoral*

### LEGENDE

- Cours d'eau
- Voies carrossables
- Limite communale
- Surface projet

## CONTEXTE paysager

### HISTOIRE DU SITE



Cartographie du site et ses alentours 1950 (Commune de la Hague)

Source : Géoportail



Cartographie du site et ses alentours aujourd'hui (Commune de la Hague)

Source : Géoportail

### UNE RUPTURE D'ÉCHELLE

L'analyse diachronique présente ci-contre met en évidence les évolutions du site dans la commune de la Hague.

#### Occupation du sol et paysage

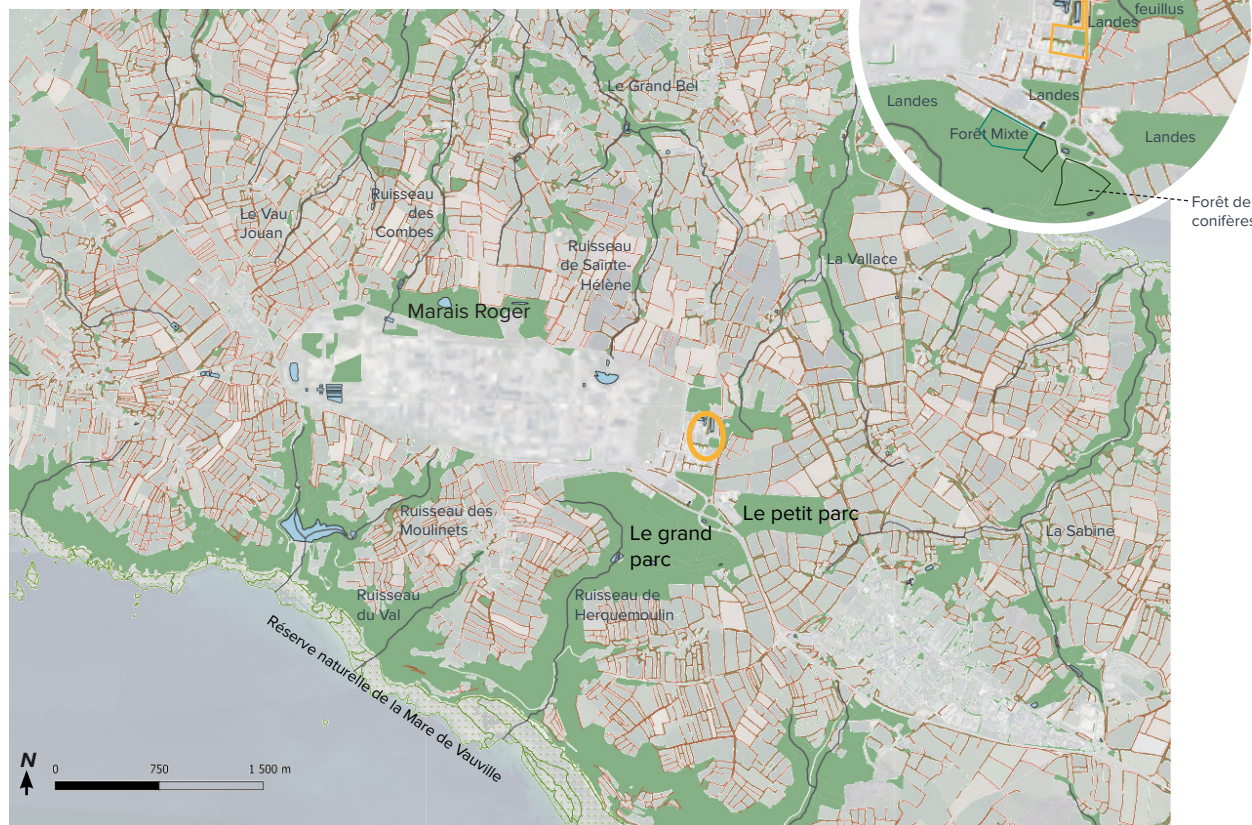
1950 : majoritairement agricole, le paysage se composait d'une mosaïque de petites parcelles étroites et irrégulières. On constate une très forte présence de haies bocagères et de talus, qui amène un cadre et structure les parcelles. Par ces éléments, une continuité paysagère se dessine entre les milieux. Les villages sont regroupés, il y a très peu d'habitations diffuses. **Le site appartenait aux terres agricoles.**

Aujourd'hui : Le tissu urbain est venu à se diversifier avec l'apparition de zones pavillonnaires et d'habitats éparses, mais l'impact paysagère la plus marquante est l'implantation de la zone industrielle. Elle est créée en 1962 et forme une masse minérale importante dans le paysage, alors visible depuis le littoral et les routes. Un recul du maillage bocager est notable et entraîne avec lui, un paysage plus ouvert. **Le site du projet s'intègre dans la zone industrielle existante et amène des questions telles que l'intégration paysagère de celle-ci dans son territoire ainsi que la reconstitution possible du bocage, aujourd'hui menacé.**

**Cette diachronie met en évidence la mutation d'un paysage agricole bocager vers un paysage marqué par l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture.**

# CONTEXTE paysager

## DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL



Cartographie des différents milieux à proximité du site de projet (commune de la Hague)

### LEGENDE

- Cours d'eau
- Linéaires de haies
- Surface de végétation
- L'Estran, zone de balancement des marées
- Surfaces hydrauliques
- Surface projet

### DES LIMITES FRAGILES

L'analyse cartographique révèle que le site du projet s'inscrit dans un maillage paysager diversifié, composé de Landes et de forêt d'essences variées (feuillus, conifères). On note aussi une richesse écologique importante, et ce, avec la présence au sud de celui-ci d'une zone naturelle d'intérêt écologique faunistiques et floristiques type I : Landes et dunes de la Hague. À l'est, la proximité avec la zone naturelle d'intérêt écologique faunistiques et floristiques type II : Hetraie du château de Beaumont renforce l'intérêt écologique dans le secteur aux alentours du site de projet. Des points de ruptures sont à soulever avec notamment la présence de la départementale 203 à l'est du projet.

Dans un contexte plus élargi, le territoire est structuré par la présence de nombreux ruisseaux descendants vers la mer. Ces cours d'eau, accompagnés de leurs ripisylve favorisent la présence de nombreux milieux humides (vallons et prairies), et renforcent la diversité des milieux en constituant un corridor écologique important.

Au sud et au nord, un maillage végétal, composé de haies vives sur talus, de prairie, de boisements ponctuels et de végétation rase, joue un rôle de refuges faunistiques, mais également de liaison entre les milieux naturels. Il contribue à la continuité écologique du territoire.

**Aujourd'hui, ce maillage reste fonctionnel mais a été fragilisé par l'implantation industrielle (rupture) et le remembrement des parcelles agricoles (disparition des continuités au niveau des haies).**



**PÉRIMÈTRE** de l'étude  
et  
**PROJET D'AMÉNAGEMENT**

## LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

### LE SITE AUJOURD'HUI



Cartographie de l'existant (commune de la Hague)  
Source : Google map

#### LEGENDE

- Entrées
- Surface de végétation
- Terrain vague
- Zone de stockage
- Bâtiments industriels
- Surface projet

#### Végétaux présents (haies/zones végétales) :

- Aubépine (*Crateagus monogyna*)
- Prunier (*Prunus spinosa*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Roncier (*Rubus fruticosus*)
- Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)

Possiblement :

- Érable champêtre (*Acer campestre*)

#### UNE ANCIENNE ZONE INDUSTRIELLE DÉLAISSÉE

Le site se compose de plusieurs parcelles entrecoupées de haies et d'une route 'Les Landes de Raumarais' ainsi que de plusieurs entrées donnant accès à chacun des espaces. Sur la parcelle, la plus au nord-est, la parcelle est recouverte de végétation, elle est inutilisée.

Les deux parcelles situées à l'extrémité Est, sont aujourd'hui des terrains nus. Les bâtiments ont été supprimés montrant un abandon de l'activité depuis plusieurs années des sites.

Les parcelles, cette fois-ci à l'ouest, présentent plusieurs hangars et bâtiments industriels. Elles servent également de lieu de stockage.

Les accès se font par les deux routes parallèles au site : la route Les Landes de Raumarais et la rue de la Basmonterie.

Sur les accotements des différentes parcelles, on distingue des regroupement de végétaux, majoritairement en forme de haie. Les végétaux, spontanés pour la majorité, délimitent les espaces.

Une haie arbustive se trouve en limite Est de la parcelle, en accotement de la D203. La partie qui se trouve le long du futur bâtiment sera débroussaillée, quant à la haie le long du futur bassin de rétention, elle sera conservée.

# DEMANDE

## RÉINVESTIR LES LIEUX : VERS UNE INSERTION PAYSAGÈRE DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de construction d'un magasin central Orano Recyclage dans la ZI de Digulleville. Le projet s'étend sur une surface de 21 200 m<sup>2</sup>. Il implique la construction d'un entrepôt de logistique avec bureaux ainsi que d'un auvent de stockage extérieur. L'entrée principale du site se fera à l'arrière de la rue de Basmonterrie. Quant à l'entrée pour l'accès au pompier, elle se fera à l'avant de la même rue. La sortie du site s'effectuera par la rue 'Les landes de Raumarais'. Le projet comporte également la construction d'un bassin de rétention dans la zone nord-est.

Le site viendra à être remanié d'une façon conséquente avec des mouvements de terrain pouvant aller jusqu'à -4.8 à +4.8m. Ces changements de niveau amènent à la création de talus (dont certains avec des systèmes/mur de soutènement) qui, par une volonté d'inscrire le projet dans son environnement, seront végétalisés. L'enjeu d'insertion paysagère est particulièrement important le long de la RD203.

### 1 Tracé du projet

- Peu d'entretien
- Tracé qui renforce les continuités écologiques locales
- S'inscrit dans la trame verte du territoire
- Insertion de l'entrepôt dans son environnement

### 2 Végétation/palette végétale.

- Plusieurs strates de végétation : herbacée, arbustives.. afin de répondre aux fonctions voulues
- Diversité des typologies d'espaces : **haie, bosquet, noues végétalisées**
- **Talus** rigidifié : strate herbacée avec peu de développement racinaire
- Végétaux locaux, **adaptés au climat**
- Espèces végétales avec attraits (massifs d'entrées notamment)

### 3 Habitats

- S'inscrit dans la continuité des habitats existants ( haies bocagères multi-strates, talus, bosquets... )
- Mesures ERC mais sans impacts sur les aménagements paysagers

### Explication des typologies d'espaces présentes dans le projet :

- La haie est composée **d'un alignement végétal** de hauteur et de composition variable. Cette association d'arbres, arbustes et / ou autres essences végétales pousse librement ou est régulièrement entretenue. La haie champêtre fait **1,50m de largeur minimum**.

- Le bosquet se distingue de cette dernière par **sa forme géométrique non-alignée**.

- La noue paysagère est un **petit fossé végétalisé avec des pentes douces** et permettant de recueillir les eaux de pluie et de ruissellement. Elle fait **entre 60cm et 2m de large**.

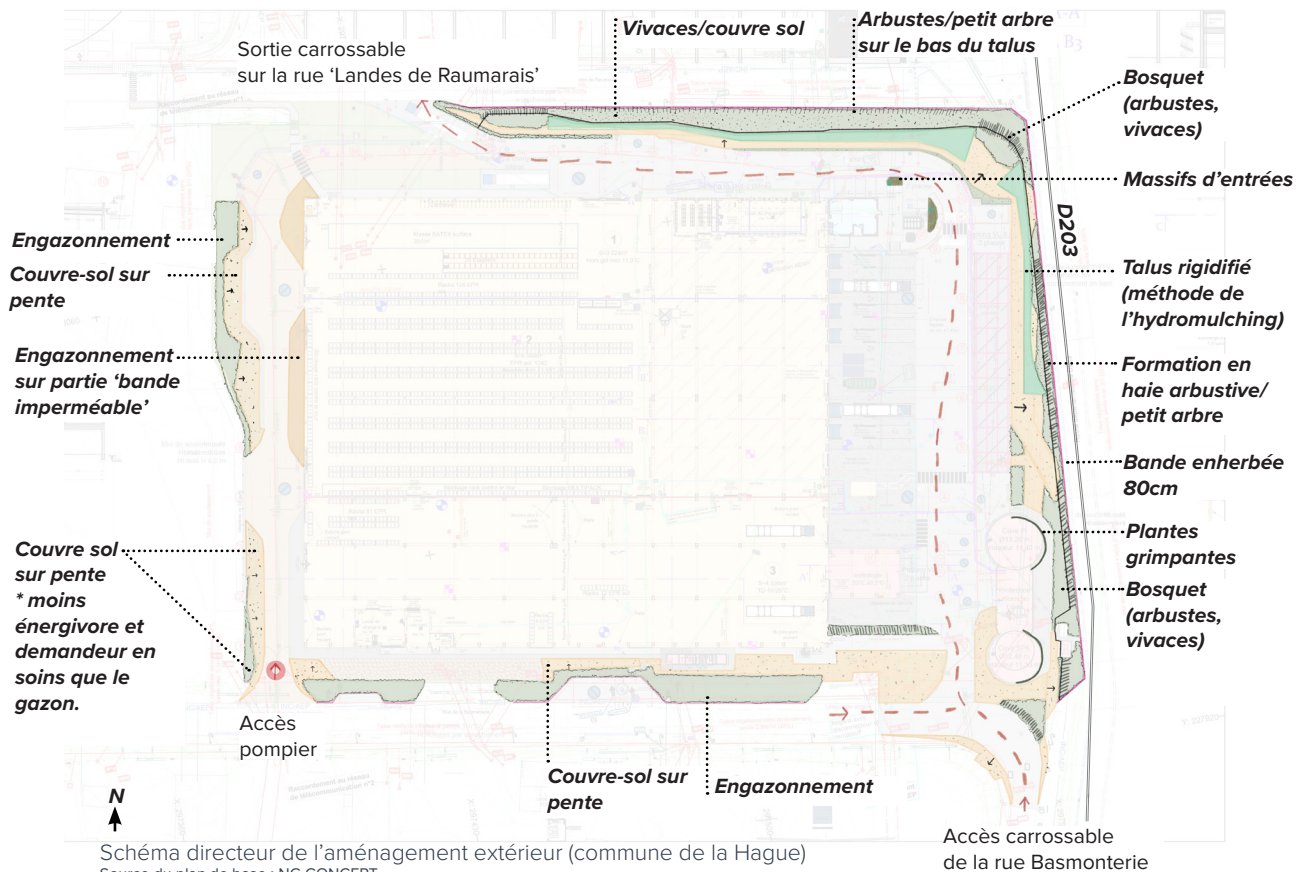
- Le talus végétalisé est une zone plantée plus ou moins pentue où les plantes vont avoir un rôle majeur quant à la stabilisation du sol.  
-> **supérieur à 1,50m de hauteur, il faut privilégier les plantes aux racines profondes et coriaces.**

La largeur du sommet doit être de **minimum 0.80m pour un alignement simple et 1.20m pour un alignement double**.

# AMÉNAGEMENT PAYSAGER

## SCHÉMA DIRECTEUR

- Intégration paysagère de l'existant et des limites de parcelles via l'extension des typologies végétales.
- Compensation des espaces enlevés lors des travaux par la plantation de strates similaires : recréer une continuité végétale



## DIALOGUER AVEC LES STRATES VÉGÉTALES

Afin de répondre efficacement à l'intégration paysagère du projet dans son environnement, le parti végétal choisi correspond un à équilibre veillant à la création d'une palette végétale renforçant les continuités écologiques déjà présentes tout en conciliant le modelage du terrain. L'enjeu n'est pas de dissimuler le bâtiment mais bien que la trame végétale puisse **filtrer et accompagner les espaces bâtis pour les intégrer au mieux dans le paysage.**

Le choix d'essences indigènes est favorisé dans la majorité de l'aménagement, tandis que l'emploi d'espèces ornementales ponctue l'aménagement, et ce, principalement dans les massifs à l'entrée du bâtiment principal. Des plantations qui se feront en pleine terre et réutiliseront la terre issue du site (dans la mesure du possible en fonction de l'analyse de terre) afin de rester dans une dynamique locale. Un point de vigilance est mis quant à la situation géographique du projet : situé à approximativement 2km du littoral, il s'agit d'un **climat océanique (vent fort) ainsi que sur la présence d'embruns dans l'air (présence de sel).**

Cet équilibre trouve également sa place dans la diversité d'espaces présents sur le site et venant créer une continuité avec ceux aux alentours. Prairies, bosquets, haies viendront apporter une perméabilité de déplacement pour la faune tout en permettant l'insertion des bâtis industriels au sein du territoire. Ces espaces seront favorables au développement de la biodiversité locale.

Afin de pérenniser les plantations, les **pent**es seront plantées avec du couvre-sol. En contre-bas des talus (sur certaines zones adaptées), une ligne végétale sera plantée, elle prendra la forme d'une **haie champêtre** (arbustes/petits arbres afin d'amenuiser la prise au vent). On retrouvera une **formation en bosquet de part et d'autre**. La composition dépendra de la largeur disponible et de la présence ou non de contraintes (talus rigidifié, mur de soutènement..).

### LEGENDE

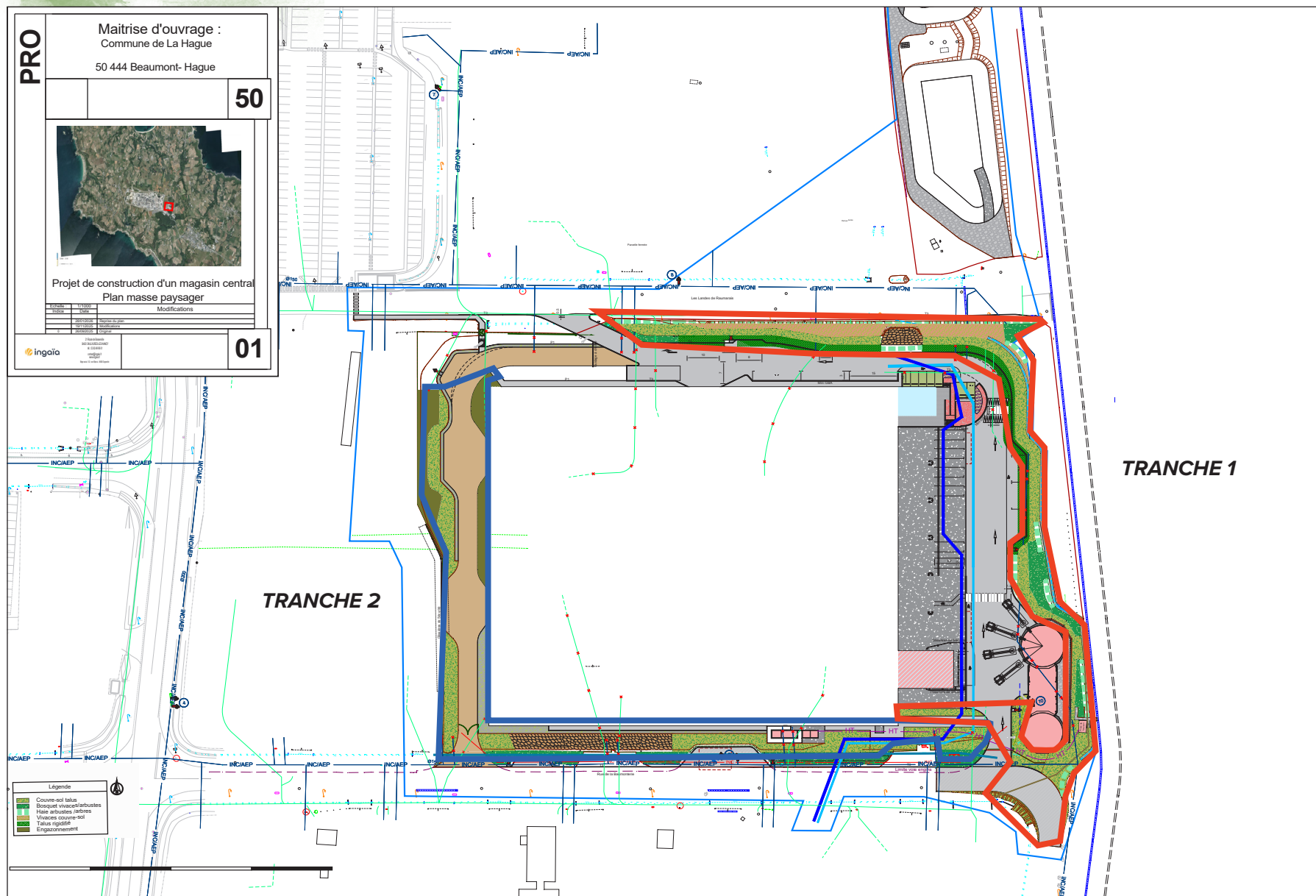
- Voie carrossable
- Voie pompier
- Sens de pente
- Bande enherbée (0.80m)
- Clôture
- Couvre sol (sur pente)

- Massifs d'entrées (vivaces/graminées)
- Plantes grimpantes sur cuve
- Formation en haie arbustive/petit arbre
- Vivaces/couvre-sol
- Bosquet arbustes/vivaces
- Talus rigidifiés ( Type «Fortrac Nature S», méthode de hydromulching)
- Regards de visite



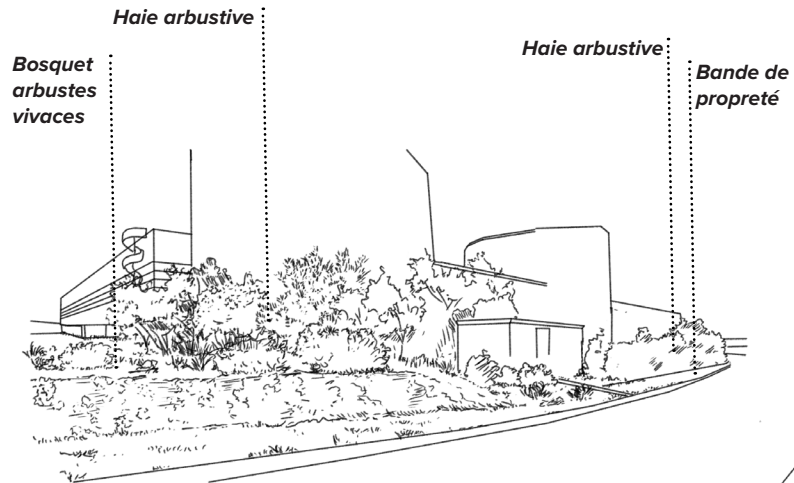
# AMÉNAGEMENT PAYSAGER

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT - RÉPARTITION DES TRANCHE

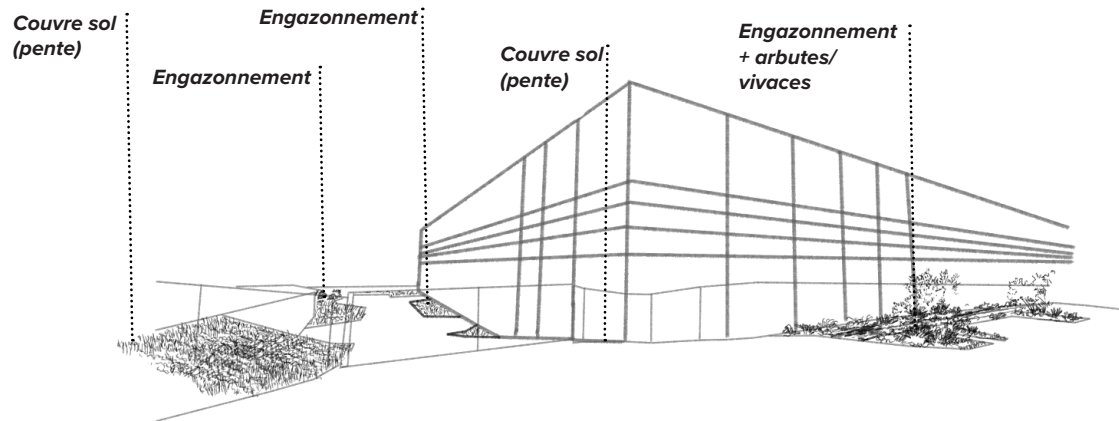


# AMÉNAGEMENT PAYSAGER

## CROQUIS



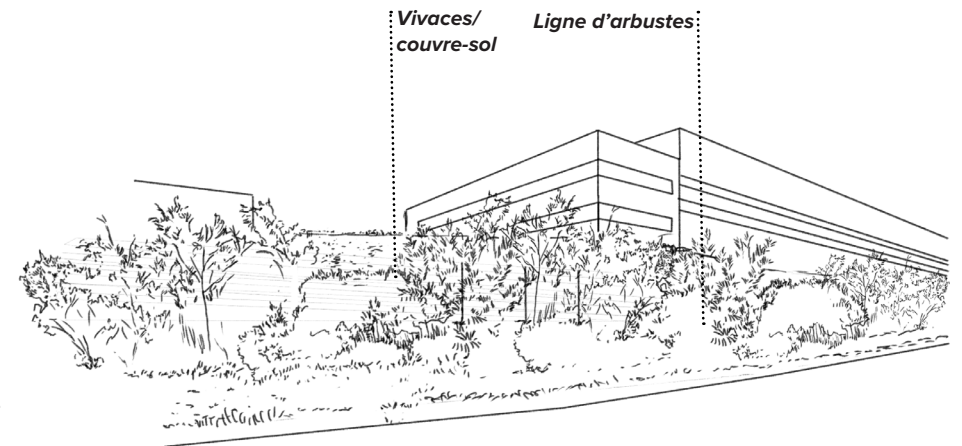
1 Croquis de la vue sud-ouest au niveau des cuves + 5ans



2 Croquis de la vue sud-ouest avec l'entrée pompier +5ans



Plan avec les angles du vues



3 Croquis de la vue nord-est avec une première ligne d'arbuste, une zone de végétation basse et le talus rigidifié + 5ans



# **RECOMMANDATIONS** et plantations

# RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

## PALETTE VÉGÉTALE

La palette végétale se veut d'être adaptée au mieux à son environnement et donc à un climat océanique normand. Celui-ci est caractérisé par une humidité importante, des vents forts, par la présence d'embruns et surtout par des conditions climatiques très variables.

Des points de vigilances sont donc à mettre quant à la résistance des végétaux face à aux caractéristiques suivantes :

- Forte tolérance au vent
- Résistance au sel
- Adaptation aux sols sableux (si terre de site sableuse).
- Résistance à la sécheresse et aux UV

### Quelles sont les caractéristiques d'un climat océanique ?

- Hiver tempéré à doux, été frais
- Pluviométrie régulière
- Moyenne du mois le plus froid entre 5° et 7° C
- 5 à 6 jours de gelée par an
- Minimale de température entre -5° et -11°C
- Maximale de température supérieure à 20° C

-> Propice aux plantes gélives et rustiques

Source : CAUE de la manche. Arbres et arbustes de bord de mer sur le littoral du département de la Manche.

# RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

## PALETTE VÉGÉTALE

ESPACE VÉGÉTALISÉ TYPE BOSQUET ET HAIE

### ARBUSTES



**Argousier**  
*Hippophae rhamnoides*  
Hauteur : 3m  
Floraison : avril-juin  
Système racinaire  
drageonnant



**Prunellier**  
*Prunus spinosa*  
Hauteur : jusqu'à 4m  
Floraison : avril-mai  
Racine pivotante



**Ajonc d'Europe**  
*Ulex europaeus*  
Hauteur : jusqu'à 3m  
Floraison : nov-mai  
Système racinaire profond



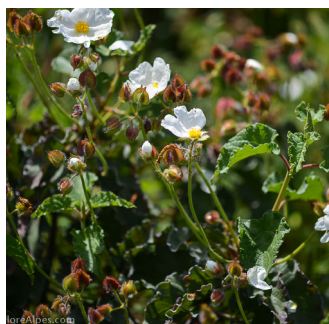
**Viburnum lantana**  
*Viorne lantana*  
Hauteur : 3.5m  
Floraison : mai  
Système racinaire profond  
(jusqu'à 45cm)



**Arroche maritime**  
*Atriplex halimus*  
Hauteur : 1-3m  
Floraison : juillet-oct  
Système racinaire profond



**Lilas de californie**  
*Ceanothus Concha*  
Hauteur : 2.5m  
Floraison : avril-juin  
Système racinaire profond  
Drageonnant



**Ciste à feuille de peuplier**  
*Cistus populifolius*  
Hauteur : 2m  
Floraison : mars-juin  
Racine pivotante



**Euphorbe des garrigues**  
*Euphorbia characias*  
Hauteur : 1.2m  
Floraison : mars-juin  
Système racinaire profond  
Pivotante

# RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

## PALETTE VÉGÉTALE

### ESPACE VÉGÉTALISÉ TYPE HAIE

#### PETITS ARBRES



**Erable champêtre**  
*Acer campestre*  
Hauteur : jusqu'à 8m  
Floraison : avril  
Système racinaire pivotant



**Arbousier commun**  
*Arbutus unedo*  
Hauteur : 6m  
Floraison : nov-janvier  
Système racinaire pivotant

Le choix des essences d'arbres a été basé sur plusieurs critères afin d'assurer la pérennité des essences une fois sur place.

Les critères ont été :

- **la résistance aux embruns et au vent**
- Un **système racinaire pivotant** afin d'éviter le déracinement
- Une **hauteur allant de 6 à 8m** afin d'éviter une prise au vent trop importante.



**Tamarix ramosissima**  
*Tamaris*  
Hauteur : jusqu'à 6m  
Floraison : aout  
Système racinaire profond



**Arbousier de chypre**  
*Arbustus andrachne*  
Hauteur : jusqu'à 8m  
Floraison : janvier-mars  
Système racinaire pivotant

Sources : Label végétal local, CAUE de la Manche,  
Pépinières BELLET de ladoucette

# RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

## PALETTE VÉGÉTALE

ESPACE VÉGÉTALISÉ TYPE TALUS/ZONES ALENTOURS DES BATIMENTS

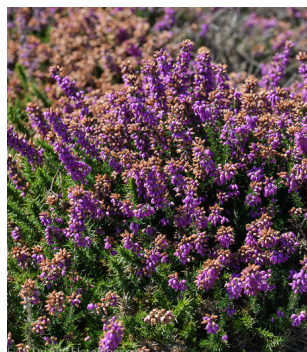
### VIVACES/COUVRE-SOL



**Saule rampant**  
*Salix repens*  
Hauteur : 0.60m  
Floraison : avril-juin



**Geranium macrorrhizum 'Spessart'**  
*Geranium macrorrhizum 'Spessart'*  
Hauteur : 0.40m  
Floraison : juin-juillet



**Bruyère cendrée**  
*Erica cinerea*  
Hauteur : 0.60m  
Floraison : mai-aout



**Lierre commun**  
*Hedera helix*  
Hauteur : jusqu'à 10 à 15m  
Persistant

COUVRE-SOL



**Crambe maritime**  
*Crambe maritima*  
Hauteur : 0.80m  
Floraison : mai-juillet

COUVRE-SOL



**Liriope Muscari Isabella**  
*Muscari d'été Isabelle*  
Hauteur : 0.40m  
Floraison : Mai-septembre  
Très résistant aux embruns

COUVRE-SOL



**L'achillée crithmifolia**  
*Achillea crithmifolia*  
Hauteur : 0.20m  
Floraison :  
Très résistant aux embruns

COUVRE-SOL

Des végétaux variés pour de la plantation sur talus :

- arbustes solides pour structure : argousier, prunellier, ajonc, viorne, atriplex, ceanothe, ciste

- couvre-sols et fixateurs : salix repens, géranium, crambe, callune

- colorations saisonnières : bruyères (été-automne), spirée (été), euphorbia (printemps), argousier (fruits orange en automne)

Sources : Label végétal local, CAUE de la Manche, Pépinières BELLET de ladoucette

# RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

## PALETTE VÉGÉTALE

### MASSIFS D'ENTRÉES

#### VIVACES/GRAMINÉES/ARBUSTES



**Geranium macrorrhizum 'Spessart'**  
*Geranium macrorrhizum 'Spessart'*  
Hauteur : 0.40m  
Floraison : juin-juillet



**Arroche maritime**  
*Atriplex halimus*  
Hauteur : 1-3m  
Floraison : juillet-oct



**Lilas de californie**  
*Ceanothus Concha*  
Hauteur : 2.5m  
Floraison : avril-juin



**Véronique arbustive**  
*Hebe franciscana Blue Gem*  
Hauteur : 1.20 m  
Floraison : juin-sept



**Ciste à feuille de peuplier**  
*Cistus populifolius*  
Hauteur : 2m  
Floraison : mars-juin

# RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

## PALETTE VÉGÉTALE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESSENCES AVEC LEURS CARACTÉRISTIQUES

| Source : Label végétal local             |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
|--|---|------|---------|------------|--------------|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------|---|---------------|-------------------------|
| PLANTES ADAPTEES                         | NOM Français                                    | VENT | EMBRUNS | SECHERESSE | GEL MAX -15  | SOL                                 | EXPOSITIONS                   | HAUTEUR           | EMPLACEMENT IDEAL                       | FLORAISON     |                         |
| <b>ARBUSTES</b>                          |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| Hippophae rhamnoides                     | Argousier                                       | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -33  | drainé, ok sol pauvre/calcaire      | enselement                    | 3m                | Haie, talus                             | avril-juin    |                         |
| Prunus spinosa                           | Prunellier                                      | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20  | Sec, drainé, sableux                | soleil/mi-ombre               | 2m                | Haie, talus, bord de mer                | avril-mai     |                         |
| Ulex europaeus                           | Ajonc d'Europe                                  | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sol pauvre ok                       | enselement                    | jusqu'à 2m        | haie, talus                             | nov-mai       |                         |
| Viburnum lantana                         | Viorne lantane                                  | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20  | sol pauvre ok, bien drainé, sableux | enselement/légèrement ombragé | jusqu'à 3,5m      | talus                                   | mai           |                         |
| <b>COUVRE SOL/ VIVACES</b>               |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| Calluna vulgaris                         | Bruyère   | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sol plutôt acide                    | enselement                    | 0,65m             | talus                                   | juillet-oct   | persistante             |
| Erica cinerea                            | Bruyère cendrée (très présente dans les landes) | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -16  | sol plutôt acide                    | enselement                    | 0,60m             | talus, bord de mer, comme tapis végétal | juillet-oct   |                         |
| Genista tinctoria                        | Genêt de teinturiers                            | oui  | moyen   | oui        | jusqu'à -17  | sol pauvre ok, neutre               | enselement                    | 0,90m             | talus                                   | mai-août      |                         |
| Liriope Muscari Isabella                 | Muscari d'été Isabelle                          | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20° | sans exigence                       | toutes expositions            | 0,40cm            | Couvre sol                              | mai-septe     | Persistant              |
| Salix repens                             | Saule rampant (présent dans les landes)         | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20  | sol neutre                          | enselement/mi-ombre           | 0,60m             | Talus                                   | avril-juin    |                         |
| Source : CAUE de la Manche               |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| PLANTES ADAPTEES                         | NOM Français                                    | VENT | EMBRUNS | SECHERESSE | GEL MAX -15  | SOL                                 | EXPOSITIONS                   | HAUTEUR           | EMPLACEMENT IDEAL                       | FLORAISON     |                         |
| <b>ARBUSTES/ABRISSEAU</b>                |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| Cistus populifolius                      | Ciste à feuille de peuplier                     | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -16  | tout type de sol                    | enselement/mi-ombre           | 2m                | Massif, talus                           | printemps     | persistante             |
| Ceanothus Concha                         | Lilas de californie                             | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sol drainé                          | Ensemblement                  | 2,5m              | Haie, talus                             | avril-juin    | persistante             |
| Source : Pépinières BELLET de ladoucette |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| PLANTES ADAPTEES                         | NOM Français                                    | VENT | EMBRUNS | SECHERESSE | GEL MAX -15  | SOL                                 | EXPOSITIONS                   | HAUTEUR           | EMPLACEMENT IDEAL                       | FLORAISON     |                         |
| <b>ARBUSTES/ABRISSEAU</b>                |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| Hebe franciscana Blue Gem                | Véronique arbustive                             | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20  | tout type de sol bien drainé        | enselement/mi-ombre           | 1,2m              | haie, talus                             | juin-sept     | mélifère/persistante    |
| Geranium macrorrhizum 'Spessart'         | Geranium macrorrhizum 'Spessart'                | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | tout type de sol ; drainé           | enselement/mi-ombre           | 40cm              | couvre sol, talus                       | juin -juillet |                         |
| Euphobia characias                       | Euphorbe des garrigues                          | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sec, pauvre                         | enselement                    | 1,2m              | talus                                   | mars-juin     |                         |
| Atriplex halimus                         | Arroche marine                                  | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sec                                 | enselement                    | 1-3m              | talus                                   | juillet-oct   |                         |
| Crambe maritima                          | Crambe maritime                                 | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sableux, drainé                     | enselement                    | max 80cm          | talus                                   | mai-juillet   | couvre sol puissant     |
| <b>PLANTES GRIMPANTES</b>                |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| Lierre commun                            | Hedera helix                                    | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20  | humide, sec, caillouteux            | Peu importe                   | 15 m (âge adulte) | Grimpant, bord de mer                   | /             | Persistant              |
| Vigne vierge                             | Parthenocissus quinquefolia                     | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20  | sans exigence                       | soleil/mi-ombre               | de 10 à 15m       | Grimpant                                | juillet-août  | Teinte rouge en automne |
| <b>ARBRES</b>                            |   |      |         |            |              |                                     |                               |                   |   |               |                         |
| Acer campestre                           | Erable champêtre                                | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -20  | sans exigence                       | soleil/mi-ombre               | jusqu'à 8m        | Haie                                    | avril         | Teinte rouge en automne |
| Arbustus unedo                           | Abousier commun                                 | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sans exigence                       | soleil/mi-ombre               | jusqu'à 6m        | haie                                    | nov-janv      | Persistant              |
| Arbutus andrachne                        | Arbousier de chypre                             | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sans exigence                       | soleil/mi-ombre               | jusqu'à 8m        | haie                                    | janv-mars     | Persistant              |
| Tamaris spp                              | Tamaris   | oui  | oui     | oui        | jusqu'à -15  | sableux, drainant                   | enselement                    | 5-6 m             | talus                                   | avril-mai     |                         |

Sources : Label végétal local, CAUE de la Manche, Pépinières BELLET de ladoucette

# RECOMMANDATIONS ET PLANTATIONS

## CONSEILS DE PLANTATION

### • Technique de plantation

***Sur l'ensemble des surfaces à végétaliser, une épaisseur de terre sera à terrasser pour planter. Elle sera variable en fonction de type de végétal afin d'assurer leur installation et leur reprise et développement du système racinaire.***

- Arbres : une fosse de plantation de 6m<sup>3</sup> sera à prévoir.
- Arbustes : il est préconisé de terrasser de 50cm de profondeur afin de garantir un bon développement du système racinaire.
- Couvre-sol/vivaces/graminées : il est préconisé de terrasser de 30cm de profondeur afin de garantir un bon développement du système racinaire.
- Gazon : il est préconisé de terrasser de 15cm de profondeur afin de garantir une bonne reprise de celui-ci

Un paillage pourra être apporté dans les massifs d'entrée/massifs végétalisés (hors couvre-sol) ainsi que sur les massifs arbustes/vivaces de la tranche 2.

### • Apport de terre végétale

***Lors des travaux de construction du bâtiment, un volume de terre végétale sera stocké sur place (si terre de bonne qualité) puis ré-employé dans les espaces à végétaliser.***

Sur l'ensemble des espaces à végétaliser, une épaisseur de terre végétale de **50cm** (non foisonnée) pour les arbustes/vivaces et nivelée pour correspondre à l'altimétrie prévue (niveau fini).  
Une épaisseur de 30cm pour les vivaces, couvre sol sera mise en place et nivelée pour correspondre à l'altimétrie prévue (niveau fini).

### • Arrosage

***L'arrosage est primordial pour assurer la reprise des végétaux et pérenniser leur installation.***

L'arrosage de l'ensemble des végétaux est prévue pour une durée de 18 mois suivant la plantation. Par la suite, une fois les végétaux installés durablement, l'arrosage sera arrêté sauf exception.

#### - Arbustes/arbres :

Arroser les 18 premiers mois suivant la plantation et lors des sécheresses estivales (indispensable), à raison de 50L à 100L / arbuste par passage, et 1 passage par semaine en période de sécheresse (minimum).

- Couvre sol/vivaces/graminées : Arroser les 18 premiers mois suivant la plantation et lors de sécheresse importante. 1 passage par semaine au minimum.